ENQUÊTE SUR LES » MARCHES PUBLICS »

Vaste programme et défi, auquel MédiaChartres à décidé de s'intéresser de prés.

Il semble, que de nombreuses communes d'**Eure et Loir** (et en France), ne se préoccupent pas des règles régissant les appels d'offres Publics (?)

MédiaChartres, vous révèlera prochainement, les résultats de ses investigations.



A LA TÊTE DU GERANT . . .

MédiaChartres, vous invite à prendre connaissance, d'un article publié par un confrère.

Nous pouvons tous nous interroger sur une justice, du genre « à la tête du Gérant » (?)

Rappel des faits: Sur une période de deux années, des actes de prostitutions similaires

ont été révélés par les forces de l'ordre à Chartres, que la

presse locale à relayé dans ses colonnes !

Même cas de figure, et pourtant . . . à **Barjouville**, le Gérant de l'hôtel concerné (toujours le même) ne sera **JAMAIS** inquiété



par la justice, pourquoi (?)



Une sorte de « microclimat judiciaire » existerait-il en Eure et Loir (?)

ICI:

https://actu.fr/ile-de-france/vert-saint-denis_77495/seine-etmarne-prostitution-a-vert-saint-denis-les-dirigeants-de-lhotel-lere-classe-poursuivis 41653385.html

La Rédaction

Permis de ne pas afficher ?

Petit rappel:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1988

Les habitants de **Chartres** et d'ailleurs ont remarqué le nombre croissant des chantiers immobiliers en centre, basse ville ou périphérie : construction, rénovation, changement d'affectation de locaux commerciaux (suite au turn-over important, ils sont pléthoriques).

La Ville n'est désormais, qu'un vaste chantier permanent avec

des ballets incessants de poids lourds, qui ne respectent pas la limitation de circulation, concernant le tonnage autorisé sans AUCUNE dérogation!



Mais à y regarder de plus près, MédiaChartres a constaté que très peu de ces chantiers, qu'ils soient professionnels ou particuliers, affichent les permis de construire ou de déclaration de travaux (pourtant obligatoires) !



Diverses tentatives de signalements ont été faites auprès des instances compétentes: (Police Municipale, mairie, services de l'urbanisme) afin de faire respecter la loi, mais il semble que cela ne soit définitivement pas la priorité à **Chartres**, mais plutôt une spécialité locale et même Départementale!

Bienveillance et tolérance au menu du quotidien.

« C'Chartres« , ville exemplaire ?

Il semble acquis que cela n'est pas pour demain (...)

Patrick Maresko

Occupation de l'espace public : ces « exceptions » qui confirment les lois !

Les **Élus de Chartres** connaissent tous les lois en vigueur sur l'occupation de l'espace Public et cela ne fait aucun doute. **MédiaChartres** a quand même tenu à vérifier, et la réalité nous a, et va vous étonner...

Rappel de la loi : chaque personne ou entité voulant utiliser l'espace public, pour une raison (durée et lieu), devra faire une demande préalable et obtenir une autorisation des services « compétents » de la Mairie. L'autorisation, devra préciser: le motif, la ou les dates, les surfaces, la durée, l'emplacement, les nom et adresse du pétitionnaire.

De plus, certaines règles générales ou spécifiques à la localité devront figurer sur le document, lequel devra être affiché visiblement durant tout le temps de l'occupation de l'emplacement. Le précieux sésame donne lieu au versement d'une taxe au profit de la municipalité.

A défaut du non respect de la loi, il appartient à la **Police Municipale** de verbaliser le contrevenant (**ce qui est rarement, voir... jamais le cas**).

L'autorisation étant nominative et ayant une durée limitée, elle ne pourra pas être réutilisée pour une autre occasion, de même pour les autorisations précaires de stationnement, à l'inverse de ce que nous avons déjà constaté à de nombreuses reprises!

Pour cause de Covid, la Municipalité a fait « grâce » de la taxe d'emplacement aux commerçants non sédentaires, pour une certaine durée

MédiaChartres approuve cette initiative ! Mais des questions

se posent sur un certain nombre d'abus : terrasses de bar/restaurant fixées au sol par





des chevilles

(<mark>acte</mark>

délictueux et interdit
), exonération de taxe « permanente »
pour certains ?

Ailleurs, l'installation de bungalows de chantier par des sociétés qui affichent des autorisations de « pose de

palissades » . avec de faux métrages linéaires; que devient alors la loi d'occupation de l'espace public ? Qu'en est-il de l'acquittement des taxes ?

Existe t'il des dérogations, et si « oui », pour qui et pourquoi ?, et la réponse à

l'absence permanent et généralisé de contrôle ?



Le registre Public de la **Mairie**, nous en apprendra certainement d'avantage ?

Nous reviendrons sur ce sujet, après vérifications et explications de la Mairie, affaire à suivre.

-Alexandra Simonie-

Tout doit disparaitre ...

Le Musé du Compa va surement nous quitter, d'ici peu avec la complicité de l'ancien président du Conseil Départemental et du Maire de la Ville.

Quand on veut se débarrasser d'un chien on dit qu'il a la rage, et c'est exactement ce qu'il se passe en ce moment avec: **Chartres** et

Chartresagglo pour le Compa.

Les constructions « **Bouygues** » et consorts, poussent à chaque coin de rue et défigure la Ville, **Chartres** ne sera bientôt plus qu'une cité dortoir pour « Bobos » et de résidences de (faux) luxe.



Les tracteurs et autres objets de l'histoire de notre patrimoine agricole Beauceron, seront bientôt expédiés à Châteaudun (?) , nous n'avons rien contre cette charmante petite ville, qui pourrait se développer très vite et revivre à nouveau, mais pourquoi pas dans le Larzac, ou au fin fond de la Pampa espagnole. . .

Que fait **Chartres** aujourd'hui concrètement, pour aider les commerçants du centre ville… à part construire un nouveau centre commercial en périphérie, c'est logique, non ?

Comme de construire une salle de sports/spectacle en plein centre ville avec toutes les nuisances qui vont en découdre (et elles sont nombreuses).

Il faut avoir un égo surdimensionné, pour refuser le dialogues et resté fermé à toutes propositions.

Cela nous rappel des Noms prestigieux du passé, comme: Néron,

César, Napoléon, Mao etc, tous de très grands démocrates.

F.G (correspondant MédiaChartres)